

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante et onzième session
Réunion virtuelle, 24-26 août 2021

Point 17.4 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE RÉGIONAL POUR
L'INTÉGRATION DES SERVICES ESSENTIELS DE LUTTE CONTRE LES
MALADIES NON TRANSMISSIBLES**

Document d'information

SOMMAIRE

Paragraphes

CONTEXTE.....	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES	4-10
PROCHAINES ÉTAPES	11-13

CONTEXTE

1. Les maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les affections respiratoires chroniques sont la principale cause de mortalité dans le monde, et la charge épidémiologique due à ces maladies est en augmentation dans la Région.¹ D'après le rapport de suivi 2020 des progrès de la lutte contre les maladies non transmissibles,² les décès imputables aux maladies non transmissibles représentaient plus de 50 % de l'ensemble des décès recensés dans certains États Membres.^{2,3} Face à cette menace, la soixante-septième session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique a adopté le cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires.⁴

2. Les étapes intermédiaires définies pour 2020 dans le cadre régional s'articulaient comme suit : a) 24 États Membres ont adapté et utilisent l'ensemble d'interventions essentielles de l'OMS contre les maladies non transmissibles ; b) 50 % des ressources humaines pour la santé sont formées à la prise en charge des maladies non transmissibles au niveau des structures de soins de santé primaires ; c) 50 % des États Membres disposent de médicaments essentiels et de technologies de base pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans les structures de soins de santé primaires ; d) 60 % des États Membres sont dotés de systèmes de collecte systématique de données sur la mortalité des maladies non transmissibles.

3. Le présent document est le premier rapport de situation établi depuis l'adoption du cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires. Il fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre régional depuis 2017.

PROGRÈS RÉALISÉS ET MESURES PRISES

4. En 2020, vingt et un États Membres (soit 45 %⁵ des États Membres de la Région africaine) avaient adapté et utilisé l'ensemble OMS d'interventions essentielles pour lutter contre les maladies non transmissibles dans certains établissements nationaux de soins de santé primaires. Le Bénin, l'Érythrée, Eswatini, le Lesotho et le Togo figurent parmi les pays qui ont transposé ces services à l'échelle nationale, ce qui leur a permis de couvrir tous les établissements de soins de santé primaires.

5. Selon l'évaluation des capacités nationales de lutte contre les maladies non transmissibles conduite en 2019 dans les 47 États Membres de la Région africaine, 29 pays⁶ (autrement dit, 62 % du total) ont financé des activités de renforcement des capacités de lutte contre les maladies non transmissibles. Pourtant, aucune base de données n'était disponible en rapport avec la proportion d'agents de santé qui ont suivi une formation dans le domaine de la lutte contre les maladies non transmissibles.

¹ Atlas of African Health Statistics 2018: universal health coverage and the Sustainable Development Goals in the WHO African Region [site Web]. Brazzaville, Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, 2018 (disponible en anglais uniquement à l'adresse <https://apps.who.int/iris/handle/10665/311460>, consulté le 22 mars 2021).

² Suivi des progrès dans la lutte contre les maladies non transmissibles 2020 [site Web]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (disponible à l'adresse <https://www.who.int/publications/i/item/ncd-progress-monitor-2020>, consulté le 22 mars 2021).

³ Algérie (76 %), Cabo Verde (70 %), Maurice (89 %), Sao Tomé-et-Principe (55 %), Seychelles (81 %) et Afrique du Sud (51 %).

⁴ Document AFR/RC67/12 – Cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires.

⁵ Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Malawi, Mali, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Togo et Zimbabwe.

⁶ Assessing national capacity for the prevention and control of noncommunicable diseases: report of the 2019 global survey [site Web]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (disponible en anglais uniquement à l'adresse <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331452>, consulté le 27 avril 2021).

6. Des technologies de base pour le diagnostic et la surveillance du diabète dans les établissements de soins de santé primaires étaient disponibles dans 30 États Membres (autrement dit, dans 64 % des États Membres de la Région africaine), tandis que 45 États Membres (96 % du total) disposaient de matériel pour le diagnostic de l'hypertension.⁶ En ce qui concerne la disponibilité des médicaments essentiels à la lutte contre les maladies non transmissibles dans les établissements de soins de santé primaires du secteur public, on note que l'insuline était disponible dans 28 États Membres de la Région africaine (60 % du total), que l'aspirine était disponible dans 37 États Membres (79 % du total), que 33 États Membres (70 % du total) avaient de la metformine et que 36 États Membres (77 % du total) avaient des diurétiques thiazidiques.⁶

7. Tous les États Membres possèdent un système d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil qui sert à consigner les actes d'état civil et les informations relatives aux causes de décès, y compris les décès liés aux maladies non transmissibles. L'Afrique du Sud, Maurice et les Seychelles sont les seuls pays dont la couverture et l'exhaustivité du système d'enregistrement des causes de décès² sont jugées satisfaisantes.

8. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu des répercussions importantes sur la disponibilité et la prestation des services de lutte contre les maladies non transmissibles. Il ressort de l'évaluation rapide menée en 2020 par l'OMS concernant la prestation de services de lutte contre les maladies non transmissibles pendant la pandémie de COVID-19 que tous les services essentiels liés aux maladies non transmissibles, et particulièrement les services de prévention, de diagnostic, de traitement, de réadaptation et de soins palliatifs, ont été perturbés à des degrés divers dans les 41 pays qui ont participé à l'enquête et qui constituent 87 % des États Membres de la Région.⁷ Par exemple, les services de dépistage de masse des maladies non transmissibles, cancer du col de l'utérus compris, ont été entièrement fermés ou proposés à une échelle réduite.

9. Les services de réadaptation ont été interrompus dans 29 États Membres (71 % du total des États Membres de l'OMS dans la Région africaine),⁷ et la prestation de soins dentaires d'urgence a été totalement ou partiellement interrompue dans 22 États Membres (54 % du total).⁷ Si 24 États Membres de la Région (59 % du total) ont indiqué que la continuité des services de lutte contre les maladies non transmissibles fait partie des services de santé essentiels figurant dans les plans de riposte contre la pandémie de COVID-19, seuls six États Membres (15 % du total) ont indiqué que des ressources financières additionnelles avaient été consacrées à la lutte contre les maladies non transmissibles dans le budget public alloué à la riposte contre la pandémie de COVID-19.⁷

10. Des progrès considérables ont certes été réalisés, mais les quatre étapes intermédiaires fixées pour 2020 n'ont pas été entièrement franchies. Les difficultés rencontrées étaient : l'insuffisance de mécanismes de coordination des maladies non transmissibles ; le manque de politiques ; le défaut d'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires ; l'inadéquation du soutien juridique, administratif et logistique relativement à la délégation des tâches et au partage des tâches ; le financement insuffisant et les difficultés à rendre opérationnels les protocoles de l'OMS se rapportant à l'ensemble d'interventions essentielles pour la prise en charge des maladies non transmissibles ; l'intégration insuffisante des formations au niveau des soins de santé primaires ; ainsi que des perturbations dans la prestation des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles à cause de la pandémie de COVID-19.

⁷ The impact of the COVID-19 pandemic on noncommunicable disease resources and services: results of a rapid assessment [site Web]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (disponible en anglais uniquement à l'adresse <https://www.who.int/publications/i/item/ncds-covid-rapid-assessment>, consulté le 27 mars 2021).

PROCHAINES ÉTAPES

11. Les États Membres devraient :

- a) créer ou renforcer les organismes de coordination multisectoriels ;
- b) adapter et étendre la couverture de l'ensemble OMS d'interventions essentielles pour lutter contre les maladies non transmissibles et la couverture de l'ensemble d'outils techniques HEARTS⁸ à tous les établissements de soins de santé primaires ;
- c) apporter le soutien administratif, logistique et juridique qui s'avère nécessaire pour la formulation d'approches de délégation des tâches et de partage des tâches ;
- d) fournir un financement, un personnel, une formation et un équipement suffisants pour l'intégration de la lutte contre les maladies non transmissibles au niveau des soins de santé primaires ;
- e) renforcer la capacité des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil existants à fournir des données précises en temps voulu sur la mortalité liée aux maladies non transmissibles.

12. L'OMS et les partenaires devraient :

- a) fournir aux États Membres un appui dans le renforcement des capacités en vue de rétablir et d'intensifier le dépistage, le diagnostic précoce et le traitement capables de sauver la vie des patients atteints d'une maladie non transmissible, en mettant l'accent sur des soins primaires et des systèmes d'orientation-recours de qualité pour aider les patients à obtenir le traitement le plus approprié au moment où ils en ont besoin ;
- b) élargir l'accès des pays aux mécanismes de financement internationaux en renforçant les actions de sensibilisation afin d'ériger les maladies non transmissibles au rang de priorité pour les donateurs ;
- c) renforcer la collaboration, les partenariats et la coordination multisectoriels pour assurer la mise en œuvre des indicateurs visant à réduire d'un tiers, d'ici à 2030, les décès prématurés liés aux maladies non transmissibles.

13. Le Comité régional a pris note du présent rapport et a approuvé les prochaines étapes proposées.

⁸ HEARTS Technical Packages [site Web]. Organisation mondiale de la Santé (disponible en anglais uniquement à l'adresse https://www.who.int/cardiovascular_diseases/hearts/en/, consulté le 27 mars 2021).